

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 01/214 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DES ORGANISMES DIVERS

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2001

L'An deux mille un, et le sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolas ALFONSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre CHAUBON, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, Henri FRANCESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Sauveur VERSINI, Marie-Jean VINCIGUERRA, Emile ZUCCARELLI

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

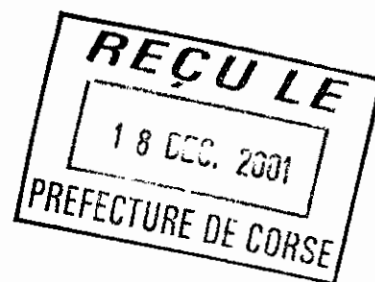
M. Paul PATRIARCHE à M. José ROSSI  
M. Ange SANTINI à M. Henri FRANCESCHI

#### ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Joseph ANTONA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, César FILIPPI, Paul GIACOBBI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Jean-Guy TALAMONI, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,



- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapports du Président du Conseil Exécutif,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**RENOUVELLE** ou **MODIFIE** ainsi qu'il suit les désignations de ses représentants pour siéger aux organismes mentionnés :

• **Conseils Départementaux de l'Education Nationale :**

Haute-Corse :

- Titulaire : M. Marie-Jean VINCIGUERRA
- Suppléant : M. Pierre-Jean CASTA

Corse-du-Sud :

- Titulaire : Mme Marie-Thérèse GRISONI
- Suppléant : M. Jean JALPI

• **Conseil d'Orientation placé auprès du délégué du Centre National de la Fonction Publique Territoriale :**

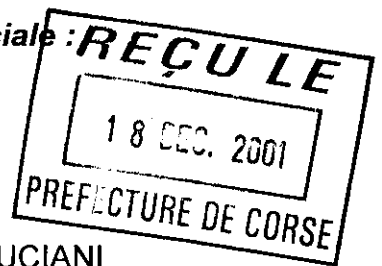
- M. Paul RUAULT

• **Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale :**

- M. Sauveur VERSINI remplace M. Paul RUAULT

• **Office de l'Environnement de la Corse :**

- M. Dominique BUCCHINI remplace M. Paul-Antoine LUCIANI



**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 7 décembre 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
José ROSSI